

## LE BUDGET COMMUNAL

Section fonctionnement : Dépenses 2018 : 278 961 € / Recettes 2018 : 278 961 €

Section d'investissement : Dépenses 2018 : 188 714 € / Recettes 2018 : 188 714 €

### LES GRANDS CHAPITRES du BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Budget de fonctionnement dépenses			
	Libellé	Budget 2017	Budget 2018
1	Charges à caractère général	62722	63475
2	Charges de personnel	129667	121800
3	Atténuations de produits	45007	43767
4	Autres charges gestion courante	23017	13386
5	Charges financières	6000	5467
6	Dotations aux provisions	4000	4000
7	Virement à la section d'inves	11000	14000
8	Amortissements	13066	13066

Les trois plus grands postes de dépenses sont les charges de personnel, les charges à caractère général, et les atténuations de produits.

- Charges de personnel = La commune emploie une secrétaire et deux agents techniques dont l'un s'occupait principalement de l'école. L'école est fermée, mais l'agent étant titulaire reste en poste avec quelques détachements extérieurs.
- Charges à caractère général = eau, énergie, combustibles, entretien terrains, bâtiments, matériels, assurance, télécom, taxes foncières, etc.
- Atténuations de produits = 1°) ce que la commune reverse à l'État, soit en 2018 : 7 800 € pour le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) du fait qu'elle est devenue une commune « riche » par suite de son intégration dans la CCCVL + 5 417 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), mécanisme complexe de péréquation institué afin de garantir pour chaque collectivité territoriale une compensation des pertes de ressources engendrées par la suppression de la taxe professionnelle.
- Les transferts de compétence de l'Etat ne sont pas compensés, Candes a dû verser 1700 € à la CCCVL pour l'instruction des dossiers d'urbanisme auparavant effectuée gratuitement par la DDT.

2°) ce que la commune reverse à la CCCVL : l'attribution de

compensation : 30 550 €.

Budget de fonctionnement recettes			
	Libellé	Budget 2017	Budget 2018
1	Atténuations des charges	6390	800
2	Produits des services	9370	2550
3	Impôts et taxes	162092	171018
4	Dotations et participations	65156	59864
5	Autres produits gestion courante	20000	24100
6	Produits exceptionnels	2909	405

La diminution des dotations de l'État dure depuis 5 ans. DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 2017 = 38 055 € ; 2018 = 35 718 €, soit 2337 € en moins. La DSR (Dotation Solidarité Rurale) a certes augmenté cette année, mais de 196 €.

Face à cette situation, le conseil a essayé de diminuer encore toutes les dépenses possibles. Comme dans d'autres communes, les adjoints ont accepté de renoncer à leurs indemnités pour une durée indéterminée. Celle du maire a été maintenue pour le moment puisque ses absences dans son travail pour remplir ses tâches d'élu ne lui sont pas payées. La CCCVL faisant la sourde oreille à une demande de prise en charge des flâneries piétonnes (2000 €) dans le cadre de sa compétence « tourisme », elles sont malheureusement supprimées pour cette année. Comme dans les autres communes de la rive gauche, mais avec un an de décalage, le taux communal du foncier bâti a été augmenté d'un montant équivalent à la diminution en 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.